

Nombre :
 de Conseillers en exercice 19
 de Conseillers présents 15
 de Votants : 19

L'an deux mil vingt et un le 22 du mois de mars ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre , Maire . Date de la convocation le 17/03/2021.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Patricia BRECHOTTEAU, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Alexandra SICARD, Jérôme BARÉ, Christian VÉQUAUD, Yannick BLANCHARD, Dany COCQUET, Françoise LOIZEAU, Christian AUVOLAT

Membres Absents Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Dany COCQUET, Joëlle CASSERON donne pouvoir à Bruno FABRE, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Corinne EMERIT donne pouvoir à Martine JOLLY
 Christian VÉQUAUD est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

329-21 Décision en matière fiscale locale 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de voter pour l'exercice 2021 les mêmes taux des contributions directes que ceux de l'année 2020 à savoir :

libellés	bases notifiées 2020	taux 2020	produit de référence	taux votés 2021	produit attendu 2021
Taxe d'Habitation pour information	1 948 000	16.43%	320 056		320 056
Taxe foncière sur les propr. bâties	1 353 000	16.52%	223 516	16.52%	223 516
Taxe foncière sur propr. non bâties	125 500	45.04%	56 525	45.04%	56 525
Produit fiscal attendu			280 041		280 041

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
 et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
 Ont signé au registre tous les membres.
 Pour extrait conforme ,
 Le Maire ,
 Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 15
de Votants : 19

L'an deux mil vingt et un le 22 du mois de mars ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre , Maire . Date de la convocation le 17/03/2021.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Patricia BRECHOTTEAU, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Alexandra SICARD, Jérémy BARÉ, Christian VÉQUAUD, Yannick BLANCHARD, Dany COCQUET, Françoise LOIZEAU, Christian AUVOLAT

Membres Absents Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Dany COCQUET, Joëlle CASSERON donne pouvoir à Bruno FABRE, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Corinne EMERIT donne pouvoir à Martine JOLLY
Christian VÉQUAUD est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

**Saisine de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral pour demander
333-21 l'abandon de la procédure de révision accélérée du Plan Local d'Urbanisme
communal**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5214-16 et suivants ;
- Vu** le Code de l'Urbanisme ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2016-DRCTAJ/3-688 en date du 28 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2017-DRCTAJ/3-842 en date du 26 décembre 2017 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral modifié par l'arrêté préfectoral n°2019-DRCTAJ/PIFL-244 en date du 23 mai 2019 ;
- Vu** le Plan Local d'Urbanisme de la Commune approuvé le 23 janvier 2008 ;
- Vu** le projet de parc éolien de six unités porté par l'entreprise « Eol de Nalliers » ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal n°135-15 en date du 17 juin 2015 prescrivant la révision accélérée du Plan Local d'Urbanisme pour permettre ce projet de parc éolien ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal n°038-17 en date du 19 juillet 2017 sollicitant la reprise de la procédure de révision accélérée du Plan Local d'Urbanisme par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral ;
- Vu** la délibération du Conseil Communautaire de Sud Vendée Littoral n°236-2017-27 en date du 21 septembre 2017 autorisant la reprise de la procédure de révision accélérée par la Communauté de Communes ;
- Vu** la délibération du Conseil Communautaire de Sud Vendée Littoral n°174-2018-13 en date du 26 juin 2018 arrêtant le projet du Plan Local d'Urbanisme ;

- Considérant** que la prescription de la procédure de révision accélérée date de près de six ans ;
- Considérant** que le projet de révision n'a pas évolué depuis bientôt trois ans ;
- Considérant** que le porteur de projet du parc éolien « Eol de Nalliers » ne s'est plus manifesté ;
- Considérant** que l'ensemble de ces éléments conduit à mettre fin à cette procédure ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander à la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral d'annuler et mettre fin à la procédure de révision accélérée du Plan Local d'Urbanisme communal.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 15
de Votants : 19

L'an deux mil vingt et un le 22 du mois de mars ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre , Maire . Date de la convocation le 17/03/2021.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Patricia BRECHOTTEAU, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Alexandra SICARD, Jérémy BARÉ, Christian VÉQUAUD, Yannick BLANCHARD, Dany COCQUET, Françoise LOIZEAU, Christian AUVOLAT

Membres Absents Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Dany COCQUET, Joëlle CASSERON donne pouvoir à Bruno FABRE, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Corinne EMERIT donne pouvoir à Martine JOLLY
Christian VÉQUAUD est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

339-21 Salle des Huttes - Reprise du système de traitement des eaux usées

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dysfonctionnements du système de traitement des eaux usées de la salle des Huttes. Il informe le Conseil que pour y remédier, une procédure de consultation des entreprises a été lancée. Il en résulte:

N°	Entreprises	Offres HT	Offres TTC
2	Guyonnet TP	3 685,00€	4 053,50€
1	TP Baudry	2 980,00€	3 504,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- décide confier ces travaux à l'entreprise Baudry TP pour un montant global de 2 980.00€ HT.
- mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce projet.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme ,
Le Maire ,
Bruno Fabre



Nombre :	
de Conseillers en exercice	19
de Conseillers présents	15
de votants	: 19

L'an deux mil vingt et un le 22 du mois de mars ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre , Maire . Date de la convocation le 17/03/2021.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Patricia BRECHOTTEAU, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Alexandra SICARD, Jérémie BARÉ, Christian VÉQUAUD, Yannick BLANCHARD, Dany COCQUET, Françoise LOIZEAU, Christian AUVOLAT

Membres Absents Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Dany COCQUET, Joëlle CASSERON donne pouvoir à Bruno FABRE, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Corinne EMERIT donne pouvoir à Martine JOLLY
 Christian VÉQUAUD est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

332-21 Tableau du personnel communal – modification

Prenant acte des décisions antérieures, sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Confirme les créations de postes antérieurement décidées ;
- Procède aux créations de postes et aux modifications du tableau du personnel communal comme suit :

Service administratif				
<i>poste</i>	<i>Base de rémunération</i>	<i>durée hebdo.</i>	<i>situation</i>	<i>date d'effet</i>
Attaché principal	Grille indiciaire	35	Pourvu	10/02/2010
Rédacteur territorial	Grille indiciaire	35	Pourvu	01/06/2018
Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe	Echelle C2	35	Pourvu	01/01/2021
Garde. Champêtre chef principal	Echelle C3	31:75	Pourvu	16/03/2016
Contrat Aidé	Smic	30	Non Pourvu	11/04/2018
Adjoint adm.(besoins occasionnels ou saisonniers)	1 ^{er} échelon Echelle C1	31.25	Non Pourvu	11/04/2018
Services techniques				
Adjoint technique	Echelle C1	35	Non Pourvu	12/12/2012
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Echelle C2	35	Pourvu	01/08/2020
Adjoint technique	Echelle C1	35	Pourvu	12/09/2007
Adjoint technique	Echelle C1	35	Pourvu	12/09/2007
Contrat Aidé	Smic	35	Non Pourvu	12/09/2007
Contrat Aidé	Smic	35	Pourvu	23/06/2010
Adjoint tech. (besoins occasionnels ou saisonniers)	1 ^{er} échelon Echelle C1	35	Pourvu	12/09/2007
Adjoint tech. (besoins occasionnels ou saisonniers)	1 ^{er} échelon Echelle C1	35	Non Pourvu	17/10/2018
Adjoint tech. (besoins occasionnels ou saisonniers)	6 ^{ème} échelon Echelle C1	35	Pourvu	01/07/2020
Service Scolaire et Salles Communales				
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Echelle C2	35	Pourvu	01/08/2020
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Echelle C2	35	Pourvu	01/08/2020
Adjoint technique	Echelle C1	35	Pourvu	12/09/2007
Adjoint technique	Echelle C1	35	Pourvu	23/06/2010
Adjoint technique	Echelle C1	21	Pourvu	12/09/2007
Adjoint technique	Echelle C1	21	Pourvu	23/06/2010
Adjoint tech. (besoins occasionnels)	1 ^{er} échelon Echelle C1	35	Non Pourvu	12/09/2007
Adjoint tech. (besoins occasionnels ou saisonniers)	1 ^{er} échelon Echelle C1	35	Non Pourvu	17/10/2018
Contrat Aidé	Smic	35	Non Pourvu	12/09/2007
Contrat Aidé	Smic	35	Non Pourvu	13/05/2009

Envoyé en préfecture le 23/03/2021
Reçu en préfecture le 23/03/2021
Affiché le 13/05/2009
ID : 085-218501591-20210323-DELCM2021332-DE

Contrat Aidé	smic			
Adjoint technique	Echelle C1			
Adjoint technique	Echelle C1	28	Pourvu	12/09/2007
Adjoint tech. (besoins occasionnels ou saisonniers)	1 ^{er} échelon Echelle C1	35	Non Pourvu	23/10/2018
Intervenant TAP (besoins occasionnels)	30 €/heures	14	Pourvu	17/10/2018
Intervenant TAP (besoins occasionnels)	30 €/heures	14	Non Pourvu	17/10/2018
Intervenant TAP (besoins occasionnels)	30 €/heures	14	Non Pourvu	17/10/2018
Intervenant AVS (besoins occasionnels)	Ind 326	4	Pourvu	17/10/2018
Intervenant AVS (besoins occasionnels)	Ind 326	4	Pourvu	17/10/2018
Intervenant AVS (besoins occasionnels)	Ind 326	4	Pourvu	17/10/2018

- Précise que Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme ,
Le Maire ,
Bruno Fabre

Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 15
de Votants : 19

L'an deux mil vingt et un le 22 du mois de mars ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre , Maire . Date de la convocation le 17/03/2021.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Patricia BRECHOTTEAU, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Alexandra SICARD, Jérémy BARÉ, Christian VÉQUAUD, Yannick BLANCHARD, Dany COCQUET, Françoise LOIZEAU, Christian AUVOLAT

Membres Absents Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Dany COCQUET, Joëlle CASSERON donne pouvoir à Bruno FABRE, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Corinne EMERIT donne pouvoir à Martine JOLLY
Christian VÉQUAUD est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

336-21 Projet de réhabilitation de la salle omnisports

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de la salle omnisports.

Le programme de travaux :

- Réhabilitation du revêtement de la toiture de la partie stockage.

Il rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée (art. 28 et 40 du CMP) a été lancée il en résulte:

N°	Lot	Entreprises	Estimations	Offres
1	Etanchéité	Etanch'Habitat	8 198,90	9 838,68
		TOTAL	8 198,90	9 838,68

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- décide de confier ces travaux à l'entreprise Etanch'Habitat pour un montant global de **8 198,90 € HT**.
- mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce projet.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme ,
Le Maire ,
Bruno Fabre



Nombre :
 de Conseillers en exercice 19
 de Conseillers présents 15
 de Votants : 19

L'an deux mil vingt et un le 22 du mois de mars ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre , Maire . Date de la convocation le 17/03/2021.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Patricia BRECHOTTEAU, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Alexandra SICARD, Jérémy BARÉ, Christian VÉQUAUD, Yannick BLANCHARD, Dany COCQUET, Françoise LOIZEAU, Christian AUVOLAT

Membres Absents Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Dany COCQUET, Joëlle CASSERON donne pouvoir à Bruno FABRE, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Corinne EMERIT donne pouvoir à Martine JOLLY
 Christian VÉQUAUD est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

337-21 Salle d'activités sportives – Choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les décisions antérieures concernant la réhabilitation d'anciens locaux en salle d'activités sportives.

Il rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée (art. 28 et 40 du CMP) avait été lancée le 01/12/2020, qu'en l'absence d'offre le conseil dans sa délibération du 25/01/2021 a déclaré le lot n° 4 infructueux et qu'une nouvelle consultation a été lancée depuis, il en résulte:

N°	Lot	Entreprises	Observations/Estimations	Offres HT
1	Démolition - Gros-œuvre - Maçonnerie VRD - Couverture - Aménagements extérieurs	Guyonnet TP	Attribué le 25/01/2021	38 236,60 €
2	ITE	SPP	Attribué le 25/01/2021	26 996,55 €
3	MENUISERIES	Michel Mathé	Attribué le 25/01/2021	20 800,20 €
4	CLOISONNEMENT - DOUBLAGE - FAUX- PLAFOND	Michel Mathé	3 976,00 €	9 046.90 €
5	REVETEMENTS SOLS ET MURS PVC - PEINTURES	Bernard Véquaud	Attribué le 25/01/2021	16 375,50 €
6	ELECTRICITE CF / Cf	BLI	Attribué le 25/01/2021	22 496,04 €
7	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE SANITAIRE	Aimé Bonnet et Associés	Attribué le 25/01/2021	28 369,85 €
		TOTAL		153 274,74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- décide de confier le lot n° 4 à l'entreprise Michel Mathé pour un montant global de 9 046.90 € HT.
- mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce projet.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
 et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
 Ont signé au registre tous les membres .
 Pour extrait conforme ,

Le Maire ,
 Bruno Fabre



Nombre :	
de Conseillers en exercice	19
de Conseillers présents	19
de Votants	: 19

L'an deux mil vingt le 22 du mois de juin ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre , Maire . Date de la convocation le 17/06/20.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, Patricia BRECHOTTEAU, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Alexandra SICARD, Jérémy BARÉ, Corinne EMERIT, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Françoise LOIZEAU, Yannick BLANCHARD, Ninon LACOLLEY, Dany COCQUET, Aude CHATAIGNER

Membres Absents

Lydia PELLETIER est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

338-21 Acquisition d'un véhicule utilitaire sans permis – Choix du fournisseur

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'achat d'un véhicule utilitaire sans permis pour les services techniques.

Il informe le Conseil qu'une procédure de consultation des fournisseurs a été lancée, il en résulte:

N°	Entreprises	Observations	Offres TTC
2	My VSP	Aixam D –truck Plateau Ridelle thermique	15 172,20 €
1	Garage Jutard	Aixam D –truck Plateau Ridelle thermique	15 130,85 €
	Garage Jutard	Aixam D –truck Plateau électrique	19 285,83 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- décide de faire l'acquisition d'un véhicule utilitaire sans permis auprès du Garage Jutard pour un montant total de 15 130,85 € HT.
- mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce projet.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,
Le Maire ,
Bruno Fabre



Nombre :	
de Conseillers en exercice	19
de Conseillers présents	15
de Votants	: 19

L'an deux mil vingt et un le 22 du mois de mars ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre , Maire . Date de la convocation le 17/03/2021.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Patricia BRECHOTTEAU, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Alexandra SICARD, Jérémy BARÉ, Christian VÉQUAUD, Yannick BLANCHARD, Dany COCQUET, Françoise LOIZEAU, Christian AUVOLAT

Membres Absents : Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Dany COCQUET, Joëlle CASSERON donne pouvoir à Bruno FABRE, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Corinne EMERIT donne pouvoir à Martine JOLLY
Christian VÉQUAUD est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

335-21

Convention d'étude en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain sur la commune avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée

La commune de Nalliers a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée sur le secteur des « Petites Puces », situé à l'entrée ouest de la commune.

La présence d'une friche commerciale associée à des terrains nus situés dans l'espace urbanisé, en entrée de ville, à seulement 400 mètres du centre urbanisé, donne l'occasion à la commune d'engager une réflexion sur le devenir de ce site dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain. La commune souhaite donc solliciter l'EPF de la Vendée pour étudier la reconfiguration de cet îlot stratégique.

L'EPF de la Vendée a pour vocation d'accompagner et préparer les projets des collectivités publiques par une veille foncière en amont ainsi que par la mise à disposition de toutes expertises et conseils utiles en matière foncière.

La Communauté de Communes Sud Vendée Littoral va également être amenée à se prononcer sur ce projet de convention conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme. Le Conseil communautaire sera le seul compétent au moment de la signature de la convention pour pouvoir déléguer le droit de préemption urbain sur le périmètre d'étude en question.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans la mesure où l'avancement du projet urbain détermine la nature des actions foncières à conduire sur le périmètre défini conventionnellement, la présente convention a vocation à évoluer dans le cadre d'avenants au fur et à mesure que la collectivité s'engagera dans la définition et la réalisation de son projet.

Il est donc proposé que la commune puisse confier à l'Etablissement Public Foncier de la Vendée une mission d'étude, d'acquisition foncière et de portage foncier sur ce secteur.

Monsieur le Maire présente la convention.

L'îlot de renouvellement urbain « Les Petites Puces » est constitué d'une friche commerciale en bordure de route départementale et de terrains nus en zones UE, U et 2AU au PLU.

Il est constitué de huit parcelles sur une superficie totale de 5 940 m².

Le montant prévisionnel de l'engagement est fixé à 300 000 euros HT.

La durée de la convention est fixée à 18 mois à compter de la date de signature des trois parties.

Une étude de faisabilité urbaine et architecturale sera réalisée à l'échelle du périmètre d'intervention afin de préciser le projet et d'analyser sa faisabilité.

Dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain (projet à dominante habitat) dans une commune de moins de 8 000 habitants, un co-financement à hauteur de 50 % du coût des études techniques et de

faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de l'EPF est retenu au titre de sa mission générale de conseil et de stratégie foncière, dans la limite d'un coût des prestations de 30 000 € HT.

La période de portage des immeubles acquis par l'EPF de la Vendée s'achèvera au terme de la convention et des avenants qui se présenteront le cas échéant, quelle que soit la date des acquisitions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide la convention d'étude en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain de l'ilot des « Petites Puces » sur la commune de Nalliers avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée ;
- accepte le co-financement à hauteur de 50 % du coût des études, dans la limite d'un coût de prestations de 30 000 € HT,
- Autorise Monsieur le Maire à passer et signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno Fabre

Nombre :	
de Conseillers en exercice	19
de Conseillers présents	15
de Votants	19

L'an deux mil vingt et un le 22 du mois de mars ,le Conseil
, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur
Bruno Fabre , Maire . Date de la convocation le 17/03/2021.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Patricia BRECHOTTEAU, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Alexandra SICARD, Jérémy BARÉ, Christian VÉQUAUD, Yannick BLANCHARD, Dany COCQUET, Françoise LOIZEAU, Christian AUVOLAT

Membres Absents Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Dany COCQUET, Joëlle CASSERON donne pouvoir à Bruno FABRE, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Corinne EMERIT donne pouvoir à Martine JOLLY
Christian VÉQUAUD est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

334-21 Projet de P.L.U- Commune de Sainte Radegonde-des-Noyers

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 21 janvier 2021, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral a arrêté le projet de P.L.U. de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers.

Conformément aux articles L.153-17 du code de l'Urbanisme, ce projet a été transmis, pour avis.

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal par 19 voix favorables :

- Donne un avis favorable au projet de PLU qui lui est présenté.
- Mandate Monsieur le Maire pour la signature et l'autorise à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, financier et technique.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme ,
Le Maire ,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 15
de Votants : 19

L'an deux mil vingt et un le 22 du mois de mars ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre , Maire . Date de la convocation le 17/03/2021.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Patricia BRECHOTTEAU, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Alexandra SICARD, Jérémy BARÉ, Christian VÉQUAUD, Yannick BLANCHARD, Dany COCQUET, Françoise LOIZEAU, Christian AUVOLAT

Membres Absents Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Dany COCQUET, Joëlle CASSERON donne pouvoir à Bruno FABRE, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Corinne EMERIT donne pouvoir à Martine JOLLY
Christian VÉQUAUD est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

328-21 Budget Communal 2021 - Budget primitif

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'Assemblée le projet de budget communal pour l'année 2021 .

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré , après en avoir examiné chaque article , tant en dépenses qu'en recettes , procède à un vote , il en résulte :

Le budget 2021 est adopté par 15 voix favorables et 4 voix défavorables. Il s'établit comme suit :

Fonctionnement		
	dépenses	recettes
proposé en 2021	2 132 195.00 €	1 888 725.69 €
excédent 2020 reporté		243 469.31 €
Total	2 132 195.00 €	2 132 195.00 €
Investissement		
	dépenses	recettes
proposé en 2021	853 981.00€	1 327 121.93 €
excédent 2020 reporté		107 861.07 €
reports de 2020	1 007 172.00 €	426 170.00 €
Total	1 861 153.00 €	1 861 153.00 €

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme ,
Le Maire ,
Bruno Fabre




Nombre :	
de Conseillers en exercice	19
de Conseillers présents	15
de Votants	19

L'an deux mil vingt et un le 22 du mois de mars ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre , Maire . Date de la convocation le 17/03/2021.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Patricia BRECHOTTEAU, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Alexandra SICARD, Jérémy BARÉ, Christian VÉQUAUD, Yannick BLANCHARD, Dany COCQUET, Françoise LOIZEAU, Christian AUVOLAT

Membres Absents Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Dany COCQUET, Joëlle CASSERON donne pouvoir à Bruno FABRE, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Corinne EMERIT donne pouvoir à Martine JOLLY
Christian VÉQUAUD est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

327-21 Transfert du Budget Caisse des écoles sur le Budget Communal

Monsieur le Maire précise que le budget annexe de la Caisse des Ecoles Publiques a pour recette principale la subvention versée par le budget communal et qu'il ne comporte chaque année que peu d'opérations, lesquelles pourraient être supportées par le budget principal.

Considérant qu'aucune écriture n'a été effectuée depuis le 1er janvier 2021, il propose la dissolution de ce budget annexe à la fin de l'exercice 2020.

Cette dissolution et ce transfert à compter du 1er janvier 2021 ont pour conséquence :

- la suppression du budget annexe de la Caisse des Ecoles Publiques.
- la reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget principal de la commune au terme des opérations de liquidation. Les comptes 2020 de ce budget annexe seront donc arrêtés au 31 décembre 2020.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de la suppression du budget annexe de la Caisse des Ecoles Publiques et son intégration dans le budget principal de la commune,
- accepte que l'actif, le passif et les résultats soient repris dans les comptes du budget principal de la commune au terme des opérations de liquidation.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,
Bruno Fabre



Nombre :	
de Conseillers en exercice	19
de Conseillers présents	15
de Votants	: 19

L'an deux mil vingt et un le 22 du mois de mars ,le Co
 Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de
 Monsieur Bruno Fabre , Maire . Date de la convocation le 17/03/2021.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Patricia BRECHOTTEAU, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Alexandra SICARD, Jérémy BARÉ, Christian VÉQUAUD, Yannick BLANCHARD, Dany COCQUET, Françoise LOIZEAU, Christian AUVOLAT
Membres Absents Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Dany COCQUET, Joëlle CASSERON donne pouvoir à Bruno FABRE, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Corinne EMERIT donne pouvoir à Martine JOLLY
 Christian VÉQUAUD est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

331-21 Budget Lotissement 2021

Monsieur Le Maire donne lecture du projet de budget annexe du lotissement 2021, article par article.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré , après en avoir examiné chaque article , tant en dépenses qu'en recettes , procède à un vote , il en résulte :

le budget annexe du lotissement pour l'année 2021 est adopté par 19 voix favorables et s'établit comme suit :

Section	Propositions
Dépenses d'investissement cumulées	93 074.12
Recettes d'investissement cumulées	93 074.12
Dépenses de fonctionnement cumulées	180 022.00
Recettes de fonctionnement cumulées	180 022.00

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
 et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
 Ont signé au registre tous les membres.
 Pour extrait conforme ,
 Le Maire ,
 Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice : 19
de Conseillers présents : 15
de Votants : 19

L'an deux mil vingt et un le 22 du mois de mars ,le Conseil Municipal de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre , Maire . Date de la convocation le 17/03/2021.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Patricia BRECHOTTEAU, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Alexandra SICARD, Jérémie BARÉ, Christian VÉQUAUD, Yannick BLANCHARD, Dany COCQUET, Françoise LOIZEAU, Christian AUVOLAT

Membres Absents Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Dany COCQUET, Joëlle CASSERON donne pouvoir à Bruno FABRE, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Corinne EMERIT donne pouvoir à Martine JOLLY
Christian VÉQUAUD est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

330-21 Budget Assainissement 2021

Monsieur Le Maire donne lecture du projet de budget annexe de l'assainissement 2021, article par article.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré , après en avoir examiné chaque article , tant en dépenses qu'en recettes , procède à un vote , il en résulte :

- le budget 2021 est adopté par 19 voix favorables et il s'établit comme suit :

Section	Propositions
Dépenses d'investissement cumulées	346 704.00 €
Recettes d'investissement cumulées	346 704.00 €
Dépenses de fonctionnement cumulées	203 282.00 €
Recettes de fonctionnement cumulées	203 282.00 €

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme ,
Le Maire ,
Bruno FABRE

